

## **Le PSUC en France : un parti en exil ou un parti d'exilés ?**

Selon Comorera le PSUC ne devrait jamais devenir un parti d'exil. Qu'en a-t-il été exactement ? Comment un parti, faible numériquement, dont le rayonnement concernait une communauté réduite et dispersée pouvait-il continuer à peser sur la vie politique de son pays d'origine ? Quelle activité pouvait-il mener en France où, depuis 1950, il était interdit et alors que ses militants tendaient à s'intégrer à la société d'accueil ? Comment pouvait-il se renouveler et adapter ses pratiques face à l'exil le plus long de l'histoire contemporaine espagnole ?

Certes le PSUC offre des similitudes avec le PCE ou d'autres organisations d'exilés, mais il a aussi des spécificités qui permettent de mieux comprendre les phases et les modalités d'action adoptées par les militants au cours de la période qui s'ouvre en 1945 et s'achève avec la mort de Franco.